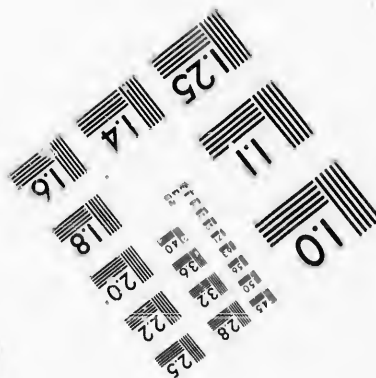
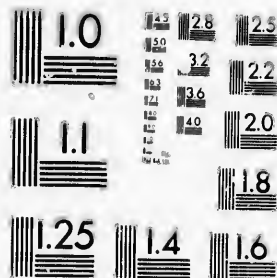


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

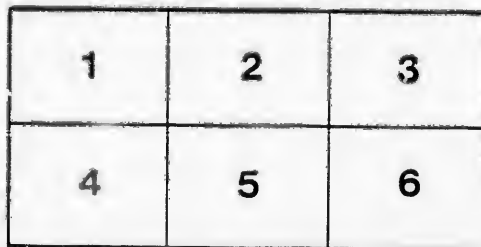
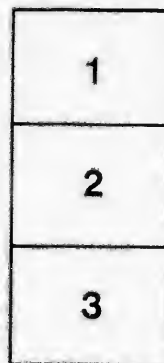
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MONS

Vo
pastor
l'époq
timi, n
territo
renon
dans l

Le
torale,
la seco
autres
dans le

(No. 76.)

Circulaire au clergé.

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
15 Avril 1878.

- I. Visite pastorale.
- II. Retraites.
- III. Propagation de la Foi.
- IV. Rapport annuel.
- V. Confession des enfants durant l'année.
- VI. Avis à donner concernant les insectes qui dévorent les patates.

MONSIEUR,

I.

Vous recevrez avec la présente l'itinéraire de la visite pastorale de 1878. L'incertitude où je suis encore sur l'époque où aura lieu l'érection d'un diocèse à Chicoutimi, ne me permet guère d'annoncer une visite dans ce territoire pour cet été, avec le risque d'être obligé d'y renoncer si le bref d'érection venait à être promulgué dans l'intervalle.

Le mandement (No. 37) pour la seconde visite pastorale, sera publié tel qu'il est dans les paroisses où c'est la seconde fois seulement que je les visite. Dans les autres il sera aussi publié avec une légère modification dans les premières phrases, parceque c'est la troisième

fois que je les visite. Il faudra aussi publier le prône sur la confirmation (*voir l'app. du rituel, page 40*). Si vous n'avez pas ce mandement, il vous sera envoyé sur demande faite à M. Collet.

II.

La retraite de MM. les Curés s'ouvrira au Séminaire mardi le 27 août prochain au soir, pour se terminer mardi le 3 septembre au matin. Celle de MM. les Vicaires, et autres prêtres obligés à l'examen annuel, s'ouvrira à l'Archevêché, mardi le 10 septembre, au soir et se terminera mardi, le 17 du même mois, au matin.

J'invite spécialement à la première MM. les Curés qui n'ont pu assister à celle de l'année dernière. Quant à la seconde, l'exiguïté du local où elle a coutume d'avoir lieu, fait désirer qu'elle ne soit suivie, autant que possible, que par MM. les Vicaires et autres prêtres tenus à l'examen.

L'on devra arriver à la retraite dès le commencement, et en suivre les exercices jusqu'à la fin, sans céder dans l'intervalle la place à un autre.

Tous les prêtres du diocèse, même ceux employés dans les Séminaires et Colléges, qui n'ont pas encore quatre ans accomplis de prêtrise, voudront bien se rappeler que le règlement publié dans la circulaire du 5 juin 1855, concernant l'examen qu'ils doivent subir, est un règlement permanent fondé sur le XII décret du premier Concile Provincial, qui exige aussi des mêmes prêtres qu'ils présentent deux sermons sur les sujets déterminés par l'évêque. Ils feront donc leur possible pour s'y conformer, sous peine de suspense. L'examen commencera lundi, veille de la seconde

retr
l'her

P
dura
résic
mêm
prêt
tous
paro
dima
la re
la Sa
le cas
absen
sible,
pour

MM
bien
auron
leur
trouv
le dim
rendr
cile d
dispen
Sacrif

Je
d'apoc
retrait
même
fois qu
quelqu
ceux q

retraite, à 2 h. après-midi ; tous doivent être rendus à l'heure fixée, et ne pas se faire attendre.

Pour que les paroisses ne demeurent pas sans secours, durant la retraite de MM. les Curés, un prêtre devra résider dans une de celles qui sont désignées sous le même numéro, sur le tableau joint à la présente. Ce prêtre, pourvu qu'il soit approuvé, est autorisé à exercer tous les devoirs de desservant à l'égard des fidèles des paroisses dont il aura la garde, et de plus à biner, le dimanche qui se rencontre dans l'intervalle choisi pour la retraite, afin de leur faciliter le moyen d'entendre la Sainte Messe. Il pourra même biner deux fois, dans le cas où le prêtre qu'il remplacera serait obligé d'être absent deux dimanches de sa paroisse. Il lui sera loisible, comme desservant, de déléguer un autre prêtre pour la célébration des mariages.

MM. les Curés qui viendront à la retraite, voudront bien informer leurs paroissiens des dispositions qu'ils auront prises pour la desserte de leurs paroisses pendant leur absence. Ceux d'entre eux qui n'auraient pas trouvé moyen de procurer la messe à leurs paroissiens le dimanche qu'ils seront absents, les avertiront de se rendre aux paroisses voisines ; ou, s'il était trop difficile de s'y transporter, ils les avertiront qu'ils sont dispensés, ce jour-là, de l'obligation d'assister au Saint Sacrifice.

Je recommande particulièrement à chaque prêtre d'apporter avec lui un surplis, pour la clôture de la retraite. Et je profite de la circonstance pour faire la même recommandation aux MM. du clergé toutes les fois qu'il y a concours à la basilique, parcequ'il est quelquefois impossible de fournir des surplis à tous ceux qui s'y trouvent.

TABLEAU MENTIONNÉ CI-DESSUS.

1. Rivière du Loup et St-Antonin,
2. Notre Dame du Portage et St-André,
3. St-Alexandre et Ste-Hélène,
4. Kamouraska et St-Paschal,
5. St-Denis, St-Philippe et Mont-Carmel,
6. La Rivière-Ouelle et St-Pacôme,
7. Ste-Anne et St-Onézime,
8. St-Roch et Ste Louise,
9. St-Jean Port Joly et St-Aubert,
10. L'Islet, St-Cyrille et St-Eugène,
11. Le Cap St-Ignace et St-Thomas,
12. St-Pierre et St-François,
13. Berthier et St-Valier,
14. St-Raphaël et St-Cajétan d'Armagh,
15. St-Michel et Beaumont,
16. St-Gervais et St-Charles,
17. St-Lazare et Ste-Claire.
18. Buckland, Montminy et St-Magloire,
19. Ste-Germaine et Ste-Justine,
20. Ste-Hénédine et Ste-Marguerite,
21. St-Edouard et St-Malachie de Frampton,
22. St-Côme, St-George et St-François de la Beauce,
23. St-Sébastien et St-Vital,
24. St-Honoré et St-Evariste,
25. St-Victor et St-Ephrem de 'Tring,
26. St-Joseph et St-Frédéric,
27. Ste-Marie et SS-Anges,
28. St-Elzéar et St-Séverin,
29. St-Sylvestre, Broughton et S.-Cœur,
30. St-Narcisse et St-Patrice,
31. St-Ferdinand et Ste-Sophie,
32. St-Calixte,
33. Ste-Julie et Inverness,
34. St-Isidore et St-Lambert,
35. Ste-Anastasia et Ste-Agathe.
36. St-Anselme et St-Henri,
37. St-Joseph de la Pointe Lévis, N. D. de la Victoire et St-David,
38. St-Jean Chrysostôme et St-Romuald,
39. St-Nicolas et St-Etienne de Lauzon,
40. St-Antoine et St-Apollinaire,
41. Ste-Croix et St-Flavien,
42. Lotbinière et St-Edouard,
43. Ste-Emmèlie et St-Jean Deschailions,

ITINERAIRE DE LA VISITE EPISCOPALE DE 1878.

1.—Laval	<i>Lundi</i> , 10 et 11 juin.
2.—Ange Gardien	11 “ 12 “
3.—Sainte Anne.....	12, 13 “ 14 “
4.—S. Féréol	14 “ 15 “
5.—S. Tite.....	15 “ 16 “
6.—S. Joachim.....	<i>Dim.</i> 16 “ 17 “
7.—Château Richer	17 “ 18 “
8.—Beauport et Sault Montmorency.	18, 19 “ 20 “
9.—Charlesbourg (1)	<i>Fête-Dieu.</i> 20 “ 21 “
10.—Lac Beauport.....	22 “
11.—Stonham	22 “ 23 “
12.—Tewkesbury.....	<i>Dim.</i> 23 “ 24 “
13.—Valcartier.....	24 “ 25 “
14.—Ste. Catherine	25 “ 26 “
15.—S. Raymond	26 “ 27 “
16.—S. Basile	27 “ 28 “
17.—S. Alban.....	28 “ 29 “
18.—S. Casimir.....	29 “ 30 “
19.—S. Ubald	<i>Dim.</i> 30 “ 1 juillet.
20.—N. D. de Batiscan (2)	1 “ 2 “
21.—Grondines.....	3 “ 4 “
22.—Deschambault.....	4 “ 5 “
23.—Portneuf.....	5 “ 6 “
24.—Cap Santé	6 “ 7 “
25.—Eureils	<i>Dim.</i> 7 “ 8 “
26.—Ste. Jeanne.....	8 “ 9 “
27.—Pointe aux Trembles.....	9 “ 10 “
28.—S. Augustin.....	10 “ 11 “
29.—Ancienne Lorette.....	11 “ 12 “
30.—S. Ambroise	12 13 “ 14 “
31.—S. Félix.....	<i>Dim.</i> 14 “ 15 “
32.—S. Colomb.....	15 “ 16 “
33.—Ste. Foye.....	en Octobre.

(1) Coucher à Charlesbourg le 21 au soir, aller au lac Beauport pour y dire la messe le 22 à 8 h. et donner la confirmation; dîner à Stonham où l'entrée solennelle se fera à 1 h. et ensuite visite non solennelle à S. Adolphe.

(2) Le 2 juillet, messe et confirmation à 7 h. à N. D. de Batiscan; dîner à S. Ubald, coucher à S. Casimir. Le 3 au matin, à 9 h. départ pour les Grondines où l'ouverture de la visite aura lieu à 1½ h. P. M.

N.
paroi
ci-de
dant

M
enser
le soi

C'e
pour
au tr

Me
alloca

44. Les Grondines et Deschambault,
45. St-Ubalde, St-Casimir et St-Albau,
46. Portneuf et Cap Santé,
47. St-Bazile et St-Raymond,
48. La Pointe-aux-Trembles et St-Augustin,
49. Les Ecureuils et St-Jeanne,
50. St-Colomb et Ste-Foye,
51. Ancienne Lorette et St-Ambroise,
52. Charlesbourg et Stoneham,
53. Beauport et Sault Montmorency,
54. Ste-Catherine et Valcartier,
55. L'Ange Gardien et le Château Richer,
56. Ste-Anne et St-Joachim,
57. St-Ferréol et St-Tite des Caps,
58. La Petite Rivière et la Baie St-Paul,
59. St-Urbain et St-Hilarion,
60. Les Eboulements et St-Irénée,
61. La Malbaie et Ste-Agnès,
62. St-Fidèle et St-Siméon,
63. N. D. du Lac, St-Louis et St-Prime,
64. Hébertville et St-Jérôme,
65. N. D. de Laterrière et St-Dominique,
66. Chicoutimi, Ste-Anne et St-Fulgence,
67. St-Alphonse et St-Alexis,
68. Tadousac, Escoumains et Mille Vaches.

N. B.—MM. les Curés et Missionnaires dont les paroisses ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessus, pourront venir à la retraite en les recommandant aux soins de leurs confrères voisins.

MM. les Curés de l'île d'Orléans peuvent s'arranger ensemble, de manière à laisser à un seul d'entre eux le soin de toute l'île.

III.

C'est dans le cours du mois d'août que les aumônes pour la Propagation de la Foi doivent être transmises au trésorier, M. Têtu, aumônier de l'Archevêché.

Messieurs les Missionnaires qui ont besoin d'une allocation de la Propagation de la Foi, pour eux-mêmes

ou pour leurs missions, doivent donner dans le cours du mois d'août, chaque année, un compte exact de leurs besoins et des raisons qui démontrent la nécessité de cette allocation. Faute de se conformer à cette règle, ils s'exposent à en être privés. Ils ne doivent pas oublier de donner aussi un rapport sur leurs missions afin d'intéresser tous les fidèles à cette œuvre, par les extraits qu'on en fera dans les annales.

Je remarque avec peine que quelques paroisses n'ont pas envoyé leur contribution à l'œuvre de la Propagation de la Foi, depuis deux ou trois ans.

Je vous prie donc de vouloir bien me faire connaître la cause de cette omission, et de prendre les mesures que vous jugerez convenables pour la faire réparer au plus tôt.

Veuillez bien rappeler aux personnes chargées de recueillir ces contributions, que c'est un devoir pour elles de les transmettre exactement au trésorier de l'œuvre, tous les ans, dans le mois d'août.

Je profite aussi de l'occasion pour vous prier instamment de travailler avec persévérance à exciter et à entretenir le zèle de vos paroissiens pour cette sainte œuvre ; et cela dans l'intérêt de leur propre salut, comme il vous sera facile de le leur faire comprendre, aussi bien que dans celui de nos missions, et de la conversion des infidèles.

IV.

MM. les Curés voudront bien se rappeler que le rapport annuel qu'ils sont tenus de faire suivant la formule donnée à la page 119 de l'Appendice du rituel, doit être présenté *avant le premier septembre*.

Ce
qu'il
partie
sur p

Da
répon
année
De là
matio
pour
queiq
certitu

Ce

Je c
second
enfant
" quan
" confi
" ting
" abso
" dispo
confess
surer c
fixes, s
il s'agi
instruc
pendice
Rituel
sement
quer di
non-con
plus fac
se confé

Ce rapport doit être écrit sur papier *in quarto*, pour qu'il puisse facilement être inséré dans les cartables particuliers de chaque paroisse ou mission, et non pas sur petit papier à lettres.

Dans les rapports annuels on omet quelquefois des réponses sous prétexte qu'elles sont les mêmes que les années précédentes, ou bien qu'on n'a rien à dire... De là il arrive que quand j'ai besoin de quelque information, je suis obligé de parcourir plusieurs rapports pour trouver ce qu'il me faut, et comme cela remonte quelquefois à plusieurs années, je ne puis avoir de certitude sur l'état actuel des choses.

Ces rapports doivent être signés et datés.

V.

Je crois utile de rappeler ici l'ordonnance de notre second Concile concernant le nombre de fois que les enfants doivent être confessés chaque année: "Parochi, quantum fieri poterit, *saltem bis aut ter* in anno eos confitentem audiant, *præsertim cum jam incipiunt attingere ætatem primæ communionis, atque ad gratiam absolutionis, in quantum poterunt, illos præparent, dispositoque absolvant.*" Il ne suffit donc pas de les confesser *une fois* par année. Le seul moyen de s'assurer qu'il viennent *tous*, est de les réunir à des époques fixes, soit à l'église, soit dans les écoles, surtout quand il s'agit d'endroits un peu éloignés de l'église. Les instructions sur la visite annuelle de la paroisse (*Appendice du Rituel, page 115...*), rapportent le texte du Rituel Romain qui oblige chaque curé à faire un recensement de toutes les familles de la paroisse et de marquer distinctement quels sont les communicants et les non-communicants. Avec ce tableau à la main, rien de plus facile que de s'assurer si tous les enfants en âge de se confesser se sont présentés. Pour s'être trop confié

à la bonne volonté des parents, un curé s'expose à répondre de leur négligence, en laissant croupir dans le péché et les mauvaises habitudes, de pauvres enfants qu'un peu plus de soin aurait sauvés. Le plus souvent ce sont précisément ceux qui auraient plus besoin de se confesser qui ne se présentent point.

VI.

Le 13 juin 1877, je vous ai adressé une circulaire (No. 66.) dans laquelle je vous invitais à mettre vos paroissiens en garde contre les ravages de cet insecte qui dévore les feuilles et la tige de la patate et par là fait périr cette plante si précieuse pour notre pays.

Grâces à Dieu, les ravages de cet insecte n'ont pas été bien sensibles l'année dernière, mais il ne faut pas oublier qu'il se multiplie et voyage avec une effrayante rapidité et qu'il est de la plus grande importance de le détruire sans délai là où il fait son apparition. Chaque cultivateur doit donc visiter soigneusement et fréquemment ses champs, et s'aider de tous les membres de sa famille pour détruire l'insecte à ses différents états et surtout ses œufs. Le moyen le plus sûr de l'anéantir est de le jeter au feu.

Tout en invitant vos paroissiens à recourir aux moyens humains pour arrêter ce fléau, vous ne manquerez pas de les exhorter à implorer le secours de Dieu. A cet effet, je vous autorise à faire des prières et des processions publiques toujours si efficaces dans les temps de calamité. Nous implorerons particulièrement la puissante protection de la Bonne Sainte Anne, patronne de notre province. Cette procession se fait comme aux rogations.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

s'expose à ré-
coupir dans le
vres enfants
plus souvent
plus besoin de

une circulaire
à mettre vos
de cet insecte
tate et par là
re pays.

ecte n'ont pas
l ne faut pas
ne effrayante
ortance de le
ion. Chaque
et fréquem-
membres de sa
rents états et
de l'anéantir

ecourir aux
vous ne man-
e secours de
re des prières
efficaces dans
particulière-
Sainte Anne,
ssion se fait

de mon sin-

E QUÉBEC.

